

(N^o 237.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Charles Adolphe Lynen, maître teinturier à Liège.

(Voir le N^o 186, session 1844-1845 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Stolberg (Prusse), le 1^{er} pluviôse an VIII; il est célibataire et âgé de 43 ans. Depuis qu'il habite la ville de Liège (1819), il a toujours été employé comme maître teinturier à la fabrique de draps de Monsieur Dehasse-Comblin.

Par une lettre adressée à M. le Gouverneur de la province de Liège, par le Président de la Commission des naturalisations, nous désirions savoir si le pétitionnaire avait satisfait, soit en Prusse, soit en Belgique, aux lois sur le service militaire. La réponse nous a fait connaître que, sans avoir satisfait à ces lois, il avait toutefois fait partie de la garde communale sous le Gouvernement des Pays-Bas et des gardes urbaines et civiques sous le Gouvernement actuel.

Le sieur Lynen tient une très-bonne conduite, et le produit de son salaire lui assure les moyens d'une existence honnête.

Les autorités consultées appuient sa demande qui a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 40 suffrages contre 12.

Le Comte D'ANDELOT, Rapporteur.